

Syndicat Intercommunal Scolaire Ailhon Lentillères

REGLEMENT INTERIEUR

1. A la montée et à la descente du véhicule

- ◆ Ne pas jouer sur les emplacements réservés à la giration et au stationnement du véhicule
- ◆ Ne jamais se précipiter à l'arrivée du véhicule
- ◆ Attendre l'arrêt complet du véhicule pour la montée et la descente qui doivent s'effectuer avec ordre
- ◆ Laisser monter en premier les enfants les plus jeunes
- ◆ Ne pas gêner à la fermeture des portes
- ◆ Ne pas rester le long du car après la descente
- ◆ Ne jamais traverser devant ou derrière le car

Rappel : L'accès au véhicule est interdit aux parents d'élèves sauf autorisation du chauffeur

2. Consignes à l'intérieur du véhicule

- ◆ Laisser les accès de sortie du véhicule libres. Pour cela, les cartables doivent être déposés sous le siège ou dans le coffre. Cette consigne est capitale pour permettre une évacuation rapide du véhicule en cas d'accident.
- ◆ Rester assis à sa place pendant tout le trajet.
- ◆ Attacher la ceinture de sécurité
- ◆ Se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni le distraire de quelque façon que ce soit, ni mettre en cause la sécurité.
- ◆ Ne quitter sa place qu'au moment de la descente quand le véhicule est à l'arrêt.

3. Il est interdit notamment de

- ◆ **Rester debout pendant le trajet**
- ◆ **Parler au conducteur sans motif valable**
- ◆ **S'agenouiller sur les fauteuils**
- ◆ **Jeter des débris ou des chewing-gums**
- ◆ **Jouer, crier, se disputer, chahuter et projeter quoique ce soit à l'intérieur ou à proximité du véhicule**
- ◆ **Se pencher dehors**

Tout acte de vandalisme, indiscipline ou propos malveillants envers le conducteur entraînent des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève du transport scolaire.

La responsabilité civile des parents est engagée en cas de fait générateur d'accident .

La responsabilité financière des parents est engagée en cas de dégradation commise dans le véhicule.